



La Tour-du-Pin, le 15 octobre 2025

Isère Véto : un dispositif pour soutenir l'installation des vétérinaires ruraux

Le Président du Département Jean-Pierre Barbier, accompagné par les Vice-présidents à la ruralité, à l'agriculture et à la forêt, Cyrille Madinier, et délégué au laboratoire départemental et à la santé animale, Jean Papadopulo, et par la Conseillère départementale du canton, également Vice-présidente, Delphine Hartmann, s'est rendu hier matin à la Clinique vétérinaire Vet Nord Isère Elevage de La Tour-du-Pin. Il s'agissait de rencontrer le 6^{ème} vétérinaire installé grâce au dispositif départemental Isère Véto, le docteur Jules Jeannot.

Etaient également présents le Secrétaire général de la Sous-préfecture de La Tour-du-Pin, Christian Cuchet, le Directeur de la Direction départementale de la protection des populations (DDPP), Jean-Luc Delrieux, le Président de Véto38, Benjamin Dubail, et les représentants de la Chambre d'agriculture et du Groupement de défense sanitaire (GDS).

Adopté en juin 2022, le dispositif Isère Véto avait pour objectif de répondre à la baisse de 30 % du nombre de vétérinaires ruraux en Isère, qui a eu lieu entre 2017 et 2020. En effet, en Isère, comme en France, la diminution des élevages, surtout laitiers, fragilisés par les difficultés économiques du secteur, remettent en cause la rentabilité des cabinets vétérinaires ruraux, qui finissaient par disparaître, fragilisant d'autant la pérennité des cabinets vétérinaires restant. Grâce au dispositif, le nombre de cabinets ruraux est actuellement stable.

Isère Véto comprend 3 axes :

- **une aide forfaitaire à l'installation** de 15 000 € en contrepartie d'un engagement d'exercer son activité rurale pendant au moins 3 ans et d'assurer la continuité et la permanence des soins des animaux d'élevage,
- **une indemnité kilométrique** de 0,20 €/km pour assurer le suivi sanitaire des élevages situés dans des territoires d'accès difficile (zones de montagne et de piémont classées défavorisées au titre des ICHN), en contrepartie d'un engagement à assurer la continuité et la permanence des soins des animaux d'élevage,
- **une indemnité de logement pour les stagiaires** de 300 €/mois, une incitation aux étudiants en études vétérinaires à réaliser leurs stages de 1 à 6 mois en Isère, dans des



cabinets vétérinaires isérois exerçant tout ou partie leur activité en médecine vétérinaire rurale.

Depuis 2022, le Département a soutenu ainsi **l'installation de 6 vétérinaires** : deux vétérinaires à Monestier de Clermont (2022), un vétérinaire à Pontcharra (2023), un vétérinaire à Roybon, un vétérinaire à La-Tour-du-Pin et un vétérinaire à Villard-de-Lans (2025).

Le docteur Jules Jeannot fait partie des 6 associés du Cabinet vétérinaire Vet Nord Isère Elevage depuis décembre 2024. Ce cabinet, créé en 2020 et qui a fusionné il y a un an avec celui de Chabons, compte 11 vétérinaires dont 6 associés. Le cabinet a réalisé durant l'été plus de 30 000 vaccinations contre la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB) en embauchant des salariés et en faisant appel à l'entraide avec d'autres cabinets.

« Sans vétérinaires ruraux, il n'y a pas d'élevage. Et la crise de la Dermatose Nodulaire Contagieuse Bovine (DNCB) l'a une nouvelle fois démontrée : sans l'engagement exemplaire de l'ensemble des vétérinaires ruraux, des structures sanitaires et des éleveurs, mobilisés depuis juillet dernier pour faire face à l'épidémie, nous n'aurions pas réussi à l'enrayer. Cette crise met en lumière l'importance du maillage vétérinaire. Pendant plusieurs années, la baisse du nombre de vétérinaires en milieu rural était une réalité préoccupante. Les départs à la retraite non remplacés, l'isolement professionnel, la lourdeur des gardes, autant de facteurs qui pèsent sur la profession et qui menacent la continuité des soins dans nos campagnes. C'est pourquoi, nous avons créé le dispositif Isère Véto, qui a permis de renforcer le maillage vétérinaire, aujourd'hui stable, et que nous maintiendrons ce dispositif en 2026. »

Jean-Pierre Barbier, Président du Département

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr